

**DÉCISION SUR LA DATE ET LE LIEU DU SOMMET HUMANITAIRE
DE L'UA ET DE LA CONFÉRENCE D'ANNONCES DE CONTRIBUTIONS
AINSI QUE DU SOMMET EXTRAORDINAIRE SUR LE TERRORISME**

La Conférence,

1. **PREND NOTE** de la Décision EX.CL/Draft/Dec.3(XL) qui a salué l'engagement de la République de Guinée équatoriale et s'est félicité des progrès accomplis en vue de l'organisation du Sommet humanitaire de l'UA et de la Conférence des donateurs en mai 2022, dans la ville de Malabo ;
2. **RAPPELLE** la décision Assembly/AU/Dec.753(XXXIII) de février 2020 par laquelle il a été décidé "d'organiser un sommet extraordinaire axé sur les défis du terrorisme et de l'extrémisme violent, en vue de prendre des mesures urgentes et les mesures nécessaires pour soutenir les pays qui sont confrontés aux graves effets du terrorisme"
3. **DÉCIDE** de convoquer le Sommet extraordinaire sur le terrorisme et les changements anticonstitutionnels de régime en Afrique, tel que proposé par la République d'Angola, et **SE FÉLICITE** de l'offre de la République de Guinée équatoriale d'accueillir le sommet susmentionné ;
4. **DÉCIDE EN OUTRE** de convoquer le Sommet extraordinaire et la Conférence des donateurs de l'UA du 25 au 27 mai 2022, à Malabo, en Guinée équatoriale ;
5. **DÉCIDE EN OUTRE** de tenir le Sommet extraordinaire sur le terrorisme et les changements anticonstitutionnels de régime en Afrique à Malabo, en Guinée équatoriale, le 28 mai 2022 ;